

Déclaration de François Mitterrand, ministre de l'intérieur à l'Assemblée nationale, 12 novembre 1954.

Les autorités savaient que des troubles se préparaient avant le 1^{er} novembre 1954.

La coordination des attentats surprend cependant les autorités, et la mort d'un instituteur métropolitain choque l'opinion publique. Pour le gouvernement, il est inconcevable de céder à la pression. Mais il ne connaît pas l'existence du FLN, et la répression s'abat sur le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) de Messali Hadj, qui est interdit le 5 novembre 1954. Les militants qui échappent aux arrestations viennent grossir les rangs de l'ALN. L'engrenage est dès lors en marche.

Peu après l'insurrection, un débat sur la situation algérienne est organisé à l'Assemblée nationale. Les députés interpellent le gouvernement sur sa politique. Pierre Mendès France, président du Conseil, et François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, répondent notamment aux députés. Un très large consensus se dégage autour de l'Algérie « trois départements français et de la nécessité de la répression.



Je prétends qu'actuellement certains doivent cruellement méditer sur le déclenchement hâtif de l'émeute, qui les a précipités dans une aventure qui les conduira à leur perte. Voilà donc qu'un peu partout, d'un seul coup, se répand le bruit que l'Algérie est à feu et à sang.

De même que le Maroc et la Tunisie ont connu ce phénomène de terrorisme individuel dans les villes et dans les campagnes, faut-il que l'Algérie ferme la boucle de cette ceinture du monde en révolte depuis quinze ans contre les nations qui prétendaient les tenir en tutelle ?

Eh bien ! Non, cela ne sera pas, parce qu'il se trouve que l'Algérie, c'est la France, parce qu'il se trouve que les départements de l'Algérie sont des départements de la République française. Des Flandres jusqu'au Congo, s'il y a quelques différences dans l'application de nos lois, partout la loi s'impose et cette loi est la loi française ; c'est celle que vous votez parce qu'il n'y a qu'un seul Parlement et qu'une seule nation dans les territoires d'outre-mer comme dans les départements d'Algérie comme dans la métropole. [...]

Tous ceux qui essayeront, d'une manière ou d'une autre, de créer le désordre et qui

tendront à la sécession seront frappés par tous les moyens mis à notre disposition par la loi. Nous frapperons également tous ceux qui y contribueront, même indirectement. Il n'est pas supportable que, par voie de presse, d'écrits, de discours ou sous quelque forme que ce soit, à plus forte raison par les armes, un citoyen s'oppose à la nation, au risque de la déchirer. En tout cas, s'il le fait, le gouvernement n'a qu'un devoir, et vous pouvez compter sur le ministre chargé de cette mission, au nom de ce gouvernement, pour décider des mesures qui s'imposeront. [...]

L'Algérie, c'est la France. Et qui d'entre vous, Mesdames, Messieurs, hésiterait à employer tous les moyens pour préserver la France ?

Source : Benjamin STORA et Tramor QUEMENEUR, *Mémoires d'Algérie - Lettres, carnets et récits des Français et des Algériens pendant la guerre (1954-1962)*, Paris, J'ai lu, 2014.